

PAR COURRIEL

Québec, le 8 mai 2026

N/Réf. DA06-20260421

Objet : Demande d'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « la Loi », je donne suite à votre demande d'accès reçue le 21 avril dernier, laquelle se lit comme suit :

- « a) Pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, le montant de chacun des contrats octroyés en matière de TI (technologies de l'information), ainsi que l'entreprise à laquelle a été octroyé chacun des contrats;
- b) Spécifiquement, pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, le montant de tous les contrats octroyés à CGI ou à une de ses filiales;
- c) Nonobstant la réponse aux deux premiers points, pour chacune des 5 dernières années, ainsi que pour l'année en cours, tous les contrats octroyés à CGI ou à une de ses filiales. »

Dans un premier temps, je vous mentionne que le ministère de la Langue française (Ministère) a été créé en juin 2022. Les documents qui répondent à votre demande sont donc postérieurs à cette date.

Ensuite, conformément aux articles 1 et 15 de la Loi, je vous informe que le Ministère publie tous ses contrats d'une valeur de 25 000 \$ et plus sur le [Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec \(SEAO\)](#). Vous y trouverez donc tous les détails concernant les deux contrats qui correspondent aux critères de la partie a) de votre demande :

- Année financière 2023-2024 – Décimal, contrat sur trois ans (96 000 \$)
- Année financière 2024-2025 – Francis Turmel, contrat sur 20 mois (44 400 \$)

2...

Enfin, concernant les parties b) et c) de votre demande, le Ministère n'a conclu aucun contrat avec CGI ou une de ses filiales depuis le 1^{er} juin 2022.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

[Citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec](#)

Je vous prie d'agréer, _____, mes sincères salutations.

La responsable de l'accès aux documents,

Marylaine Chaussé